



Pour ne pas être attaquée de pratique illégale de la médecine

Par **SCANDELLA**, le 14/12/2009 à 11:14

Bonjour,

je vais créer mon auto-entreprise de bien-être/détente en 2010 (remise en circulation de l'énergie par des massages... ,technique chinoise) et je souhaiterais confirmation que la raison sociale de ma future entreprise:

"thérapie manuelle énergétique" ne m'occasionnera pas de problème du type : pratique illégale de la médecine ...

Pouvez-vous me le confirmer ?

merci de votre aide

Cordialement.

flavienne sc